

## Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale – Phase 4

### Action concertée

#### En résumé

**Année de concours :** 2019-2020

**Volet offert :** Projet de recherche

**Date limite (avis ou lettre d'intention) :** Mercredi le 21 août 2019, 16 h

**Date limite (demande) :** Mercredi le 20 novembre 2019, 16 h

**Montant :** 150 000 \$ par projet (+ 27 % de FIR)

**Enveloppe totale du concours :** 2 045 010 \$

**Durée du financement :** 2 ou 3 ans

**Annnonce des résultats :** Semaine du 24 février 2020

### Appel de propositions – Programme thématique

Proposé par :

le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)  
le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)  
le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)  
le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)  
la Société d'habitation du Québec (SHQ)  
le Secrétariat aux aînés (SA-MSSS)  
le Fonds de recherche du Québec – Société et culture

## Table des matières

1. Objectifs .....	3
2. Contexte .....	3
3. Besoins de recherche .....	5
Besoins transversaux .....	5
Besoins de recherche spécifiques .....	7
AXE 1 : Les facteurs explicatifs de la baisse de la mobilité intergénérationnelle au Québec ..	7
AXE 2 : Le surendettement .....	8
AXE 3 : Le travail, les transitions et les bénéficiaires du régime de soutien du revenu .....	8
AXE 4 : La collaboration école-famille-communauté .....	12
AXE 5 : Inégalités sociales de santé et actions de santé publique visant leur réduction.....	13
AXE 6 : Trajectoires de vie, besoins et facteurs de risque et de résilience relatifs aux hommes en situation ou à risque d’itinérance .....	14
AXE 7 : Le recours au logement social et ses retombées.....	15
4. Conditions du concours et de la subvention .....	16
5. Volet offert dans ce concours .....	18
6. Lettre d’intention : contenu et critères d’évaluation .....	19
7. Demande de financement : contenu et critères d’évaluation .....	20
8. Dates importantes .....	21
9. Renseignements.....	22
10. Annexe 1 – Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l’intention des récipiendaires et des partenaires .....	23
11. Annexe 2 – Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement) .....	25
12. Annexe 3 – Grille de signification des cotes et des notes.....	27
13. Annexe 4 – Liste des projets financés à ce jour dans le cadre du programme de recherche sur la pauvreté et l’exclusion sociale .....	28

# 1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et ses partenaires invitent la communauté scientifique à répondre à cet appel de propositions visant à améliorer les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le développement de ces nouvelles connaissances devrait permettre à la fois :

- de mieux comprendre les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et les dynamiques qui les génèrent, dans toute leur complexité;
- d'apprécier les répercussions de ces phénomènes pour les personnes, pour les collectivités locales et régionales, de même que pour l'économie et l'ensemble de la société;
- de participer au développement d'approches novatrices et durables pour améliorer les conditions de vie des personnes et des collectivités.

Dans chaque proposition, les chercheurs doivent s'assurer de maximiser les retombées des résultats de leur recherche en proposant et en établissant des conditions pour en favoriser le transfert et la vulgarisation auprès des milieux décisionnels et de pratique.

---

## 2. Contexte

La pauvreté est un phénomène complexe qui recouvre des réalités multiples. Dans une société d'abondance et de consommation, être en situation de pauvreté peut paraître paradoxal. Toutefois, cette situation existe et les personnes qui la vivent éprouvent des difficultés de divers ordres, notamment du stress et de l'exclusion sociale. La pauvreté se manifeste à l'occasion d'événements de vie (divorce, perte d'emploi, maladie, décès d'un conjoint, etc.) susceptibles de mettre les ménages en difficulté. Elle se manifeste également de manière différente selon l'âge, le sexe, le statut d'immigration, l'appartenance à une minorité ethnoculturelle ou le lieu de résidence. La pauvreté peut également s'accompagner d'un sentiment d'exclusion incitant à l'abandon des aspirations et affecter l'estime de soi à la suite d'échecs répétés, voire même mener au sentiment d'impuissance.

Les connaissances scientifiques ont permis jusqu'ici de constater que la pauvreté trouve souvent ses origines dans des facteurs structurels d'ordre social et économique.

Il est maintenant reconnu que les caractéristiques socioéconomiques (scolarité, emploi, revenu, etc.) ou sociodémographiques (âge, genre, orientation sexuelle, statut d'immigration, appartenance à une minorité ethnoculturelle, etc.) ont un impact sur la santé des individus. Les exemples abondent pour illustrer l'association entre ces caractéristiques et divers problèmes de santé tels que les principales maladies chroniques et infectieuses, certains types de traumatismes, les problèmes de santé mentale et d'adaptation sociale ou encore les problèmes de développement chez les jeunes enfants. Ainsi, selon le « gradient de la santé », plus les individus sont désavantagés socialement, plus ils risquent de présenter différents types de problèmes sociaux et

de santé, d'en souffrir à un plus jeune âge ou de mourir plus tôt. En outre, on observe que plus la période de privation socioéconomique est longue, plus les dommages sur la santé sont importants.

Les inégalités sociales et de santé (ISS) touchent l'ensemble de la société, en raison de leur impact sur la prospérité et le bien-être collectif. Les ISS découlent d'écart dans l'exposition ou la distribution de certains déterminants sociaux qui exercent une influence notable sur la santé et sur lesquels il est possible d'agir (ex. : scolarité, revenu, conditions de travail, logement, alimentation, accès à des soins, discrimination, sécurité, exposition à des agents polluants dans l'environnement). L'adaptation des services, des actions et des approches de divers acteurs est nécessaire pour tenir compte des ISS, suivant le principe d'universalisme proportionné<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les réflexions actuelles sur le développement durable utilisent largement les plaidoyers pour une plus grande interaction entre le développement économique et le développement social en vue de lutter notamment contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les recherches montrent aussi l'importance d'appliquer des cadres d'analyse intersectionnels qui permettent de saisir l'interaction entre les différents facteurs en jeu ainsi que les différents contextes et identités sociales.

Les recherches montrent également que plus les conditions socioéconomiques se détériorent, plus les impacts sur d'autres dimensions s'accroissent : la diminution de l'estime de soi induite par les échecs répétés, le sentiment d'exclusion qui incite à l'abandon des aspirations, l'apparition de problèmes de santé mentale, etc.

Les connaissances actuelles sur ces questions révèlent l'importance de se préoccuper de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec. Selon la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) votée à l'unanimité en 2002 et le [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#) (PAGIEPS), la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue un travail de longue haleine qui ne se limite pas à contrer l'insuffisance de revenus. Elle doit favoriser l'intégration sociale des personnes de toutes les origines et de tous les âges, assurer leur santé et leur éducation et agir sur l'ensemble des déterminants de la pauvreté et de l'exclusion. Ultimement, l'objectif de ce Plan d'action est de permettre de sortir 100 000 personnes de cette situation de pauvreté et ainsi d'améliorer leurs conditions de vie, et influencer favorablement celles des générations à venir. Il prévoit notamment un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi qui satisfont certains critères.

En vue d'appuyer un tel chantier, la recherche s'avère un outil de choix afin de permettre une meilleure compréhension du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale, incluant les enjeux de même que les personnes et leur environnement. Elle permet également de mieux apprécier les impacts des mesures en place et d'explorer de nouvelles avenues prometteuses. Ainsi, l'éclairage fourni par la recherche permet aux différents acteurs interpellés d'intervenir plus

---

<sup>1</sup> L'universalisme proportionné est un principe en vertu duquel des services sont offerts à l'ensemble d'une population sur un territoire donné, avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins de certains groupes, de manière à réduire les barrières de différentes natures qui pourraient limiter l'accès à ces services (Poissant, 2014; dans le [Programme national de santé publique](#), p. 59).

La réduction des ISS représente à la fois une finalité et un enjeu transversal aux différents champs d'intervention, tant dans le Programme national de santé publique que dans la Politique gouvernementale de prévention en santé. De plus, la cible 9 de la Politique vise spécifiquement à réduire de 10 % l'écart de mortalité prématurée entre les personnes les plus défavorisées et les plus favorisées sur le plan socioéconomique.

adéquatement et d'agir avec plus d'efficacité dans le but de réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et leurs répercussions.

Le Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale, fruit de la collaboration de plusieurs partenaires et inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), a été lancé en avril 2006 et a déjà fait l'objet de trois concours (phases). Certains résultats des recherches menées dans le cadre des phases 1, 2 et 3<sup>2</sup> ont été mis à profit dans les trois Plans d'action en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de rapprocher les processus décisionnels des communautés, ces Plans d'action ont permis d'annoncer, notamment, le rehaussement du financement destiné aux interventions régionales et locales.

Dans le prolongement des trois premières phases de l'Action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale, des partenaires de divers horizons s'associent à la présente initiative afin de soutenir le développement de connaissances autour d'axes jugés prioritaires dans le contexte du présent concours. Ces axes sont présentés dans la section suivante. Il est à noter que leur ordre de présentation n'induit aucunement une relation hiérarchique entre les besoins de connaissances présentés, chaque besoin étant jugé porteur pour alimenter la réflexion et les actions des différents réseaux et acteurs soucieux de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que leurs répercussions.

---

### 3. Besoins de recherche

Tous les besoins de recherche qui suivent sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit : **améliorer les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale**.

Les propositions doivent être explicitement reliées à un des besoins présentés sous les différents axes. Les personnes intéressées au présent concours devront indiquer, dans la section du formulaire prévue à cet effet, le besoin auquel répond de façon prioritaire leur projet (ex. : Axe 1 lorsqu'il n'y a qu'un besoin par axe ou besoin 3.2 lorsqu'il y a plus d'un besoin regroupé sous un même axe).

Les propositions devront également démontrer clairement qu'elles répondent à chacun des besoins transversaux énoncés.

#### Besoins transversaux

Les chercheuses et chercheurs doivent être sensibles au fait que les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale peuvent prendre de multiples visages : personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours, personnes immigrantes, minorités ethnoculturelles ou visibles, familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de handicap, étudiants, personnes en situation d'itinérance, travailleurs précaires, etc. Lorsque cela peut s'appliquer, il est

---

<sup>2</sup> La liste des projets financés est présentée en annexe. Les appels de propositions des trois premiers concours sont disponibles sur le site Web du FRQSC ([concours 1](#), [concours 2](#) et [concours 3](#)).

souhaité que cette hétérogénéité soit abordée et que les populations touchées soient bien identifiées afin d'avoir une perspective globale dans la façon d'appréhender l'objet d'étude.

**Afin de maximiser l'utilité des résultats de recherche pour l'élaboration ou la révision de politiques publiques et d'accroître leur pertinence dans le cadre du présent concours, les projets proposés devront prendre en considération les dimensions suivantes :**

- Âge des personnes<sup>3</sup>
- Analyse différenciée selon les sexes
- Milieu socioéconomique des personnes
- Appartenance à une minorité ethnoculturelle ou racisées et parcours migratoire
- Caractéristiques des différentes régions du Québec.

Cette prise en compte devra être explicite. Les candidates et candidats devront bien justifier leur choix de ne pas aborder l'une ou l'autre des dimensions, le cas échéant.

**Les projets proposés devront également témoigner d'un effort pour :**

- Assurer un regard multidisciplinaire et intersectoriel; diversifier et combiner les sources de données, les méthodes et les approches afin de prendre en considération le plus grand nombre de facettes de l'objet de recherche retenu incluant le point de vue et le discours des personnes concernées.
- Mettre en valeur et utiliser des données déjà disponibles ou, si de nouvelles collectes de données s'imposent, indiquer en quoi les données actuelles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de connaissances ciblés par leur proposition.
- S'inspirer des pratiques novatrices qui ont cours au Québec et ailleurs dans le monde afin d'alimenter la réflexion et de soutenir la prise de décision.

**Enfin, dans le souci d'accroître le potentiel de retombées de leurs résultats, les projets proposés devront :**

- Démontrer comment les résultats anticipés pourraient soutenir l'élaboration ou la révision des politiques, des programmes, des actions et des interventions des divers milieux œuvrant à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que de leurs répercussions au Québec. Ils devront également démontrer l'applicabilité des résultats anticipés à court, moyen ou long terme **en particulier pour les partenaires de la présente Action concertée.**
- Présenter une stratégie de mobilisation des connaissances intégrant les différents utilisateurs et utilisatrices potentiels concernés par la thématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale en proposant des moyens adaptés à chacun des publics ciblés. À cet égard, il est suggéré d'établir en amont des collaborations avec des centres et organismes de soutien à la liaison et au transfert de connaissances pour se donner des outils qui permettront de maximiser l'impact des résultats des projets financés.

---

<sup>3</sup> Notamment les personnes âgées de 65 ans et plus.

# Besoins de recherche spécifiques

## **AXE 1 : LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA BAISSÉ DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE AU QUÉBEC**

### **Volet ouvert : projet de recherche**

La mobilité intergénérationnelle peut être définie comme le mouvement des individus entre les catégories sociales d'une population et peut être appréciée en comparant la situation d'un individu avec celle de ses parents<sup>4</sup>. Dans le cadre de la phase 3 du Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale, un axe avait été prévu sur les inégalités socioéconomiques et la mobilité économique et sociale. Certains projets financés<sup>5</sup> sous cet axe ont exploré la mobilité intergénérationnelle au Québec. Les résultats de ces projets ont permis de constater une baisse de mobilité, qui semble être allée de pair avec la hausse des inégalités socioéconomiques et, conséquemment, avec une plus forte reproduction intergénérationnelle des statuts socioéconomiques. Les recherches futures devraient permettre d'identifier les facteurs explicatifs de cette baisse de la mobilité au Québec, en considérant les contextes économiques, culturels, politiques et sociaux au sein desquels ils interagissent.

Certains travaux (ex. : [Equality of Opportunity](#) aux États-Unis) commencent à dresser un portrait de quelques-uns des mécanismes régissant la mobilité intergénérationnelle incluant milieu d'origine, sexe, persévérance et réussite scolaires, accès aux études supérieures, logement subventionné, etc. D'autres mécanismes pourraient être davantage documentés notamment ceux en lien avec les effets (ou le poids relatif, par rapport à d'autres facteurs) des inégalités de patrimoine sur la mobilité intergénérationnelle. Une meilleure compréhension des facteurs explicatifs de la baisse de la mobilité et de la façon dont ils interagissent entre eux pourrait permettre de mieux identifier les leviers pour infléchir la situation.

### **Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quelles sont les mesures possibles à mettre en place pour rehausser la mobilité du quintile inférieur de la population?
- Quels sont les effets (ou quel est le poids relatif) des inégalités de patrimoine sur la mobilité intergénérationnelle, par rapport à d'autres facteurs?
- Eu égard à la mobilité intergénérationnelle, y a-t-il des différences géographiques observables au Québec? Qu'est-ce qui les explique?
- Quelles seraient les mesures à mettre en place pour accroître la mobilité intergénérationnelle des jeunes de première génération (dont ni l'un ni l'autre des parents n'ont fait d'études au-delà du secondaire) ou celle des jeunes issus de milieux défavorisés?

---

<sup>4</sup> Voir notamment Corak, Miles, [Divided Landscapes of Economic Opportunity: The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility](#), Université d'Ottawa, 2017, 58 p.

<sup>5</sup> Voir note de bas de page n°2.

## **AXE 2 : LE SURENDETTEMENT**

### **Volet ouvert : projet de recherche**

Il est largement admis que l'avoir net, constitué d'actifs et de dettes, ne représente pas nécessairement un problème pour une grande partie des consommateurs et consommatrices. Une capacité de remboursement suffisante semble convenir pour que le crédit continue d'être utilisé sans problème. Toutefois, ce n'est pas le cas pour tous et à plus forte raison dans un contexte de facilité d'accès au crédit. Des situations de surendettement sont alors observées, lesquelles représentent parfois un cercle infernal pouvant conduire à l'insolvabilité. Les objectifs de cet axe sont de définir et de quantifier le phénomène du surendettement au Québec, notamment pour les personnes et familles à faible revenu ou pour les personnes âgées, d'en rechercher les facteurs explicatifs et de dégager de ces connaissances des pistes d'action afin de prévenir le phénomène et de soutenir les personnes.

### **Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quelles sont les caractéristiques des personnes en situation de surendettement, incluant leur niveau de scolarité, leur état de santé, le métier ou la profession qu'elles exercent?
- Comment les différentes générations en sont-elles affectées?
- Quelles sont les variations dans les conséquences du surendettement selon le cycle de vie (jeunes, personnes d'âge moyen ou les plus âgées)?
- Quels sont les impacts du surendettement sur la santé des personnes concernées?
- Dans quelle mesure le surendettement agit-il comme un facteur susceptible de précipiter certaines personnes dans une situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté?
- Au-delà des cours d'éducation financière comme celui qui a été mis en place en 5<sup>e</sup> secondaire, quelles seraient les mesures à déployer pour prévenir le surendettement dans la population générale et pour les sous-groupes plus à risque?
- L'étalement des remboursements et le raccourcissement des périodes de remboursement (comme ce fut promulgué récemment pour les hypothèques) sont-elles des pratiques à favoriser?
- Comment impliquer les institutions financières de crédit?

## **AXE 3 : LE TRAVAIL, LES TRANSITIONS ET LES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE SOUTIEN DU REVENU**

### **3.1 : Le travail atypique et saisonnier**

#### **Volet ouvert : projet de recherche**

Au Québec, l'évolution du marché du travail au cours des dernières décennies se caractérise notamment par la progression du travail atypique. Le travail atypique, qui désigne tout travail n'étant pas permanent (emploi à durée indéterminée, généralement à temps plein), se caractérise par des situations d'emploi tantôt temporaire (incluant les emplois saisonniers<sup>6</sup>),

---

<sup>6</sup> Par définition, les emplois saisonniers fournissent un travail temporaire qui ne doit durer que jusqu'à la fin d'une « saison », c'est-à-dire la période pendant laquelle les services sont en demande. Voir Shawn de Raaf, Costa Kapsalis et Carole Vincent : Travail saisonnier et utilisation de l'assurance-emploi, Statistique Canada, septembre 2003. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/00903/6641-fra.pdf>.



précaire, à temps partiel, parfois sans possibilité de carrière, autonome, ou en cumul d'emplois.

Le travail atypique suscite des préoccupations parce que les travailleurs et travailleuses concernés ont généralement un revenu moins élevé que ceux et celles dont l'emploi est permanent et ont plus tendance à vivre dans une famille à faible revenu. Ces personnes sont aussi plus à risque de chômage et bénéficient de moins d'avantages offerts par l'employeur ou par le gouvernement. De plus, la présence importante d'activités économiques saisonnières, en particulier dans les régions-ressources, pose des défis pour la vitalité socioéconomique des villes et communautés du Québec qui, aujourd'hui, repose sur une diversité de modèles d'affaires et d'emploi.

**Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quelle est la situation et quelle est l'ampleur des différentes formes de travail atypique (non-standard) au Québec? Quelles sont les caractéristiques du travail temporaire dans les différents secteurs d'emploi? Quelle est la part de l'emploi saisonnier dans l'emploi temporaire? Quelle est la situation économique des travailleurs et travailleuses qui occupent ces emplois temporaires ou saisonniers? Les travailleurs et travailleuses temporaires ou saisonniers sont-ils sujets à vivre sous les seuils de faible revenu? Les réponses à ces questions devraient permettre de définir certains contours de l'emploi atypique et aider à départager ce qui est du travail saisonnier et ce qui ne l'est pas.
- Que peut-on apprendre de la comparaison de la situation de personnes qui font le même travail, mais avec des statuts différents (emploi à temps plein standard et emploi à temps plein atypique par exemple)?
- Quels sont les liens entre l'accroissement du travail atypique et la situation économique (inégalités, précarité sur le marché du travail, périodes de transition plus fréquentes), notamment en regardant la situation de certains groupes (ex. : les jeunes, les hommes et les femmes, les travailleurs et travailleuses âgés, les personnes immigrantes ou appartenant à des minorités ethnoculturelles)?
- Quels sont les liens entre le travail atypique et les questions de santé (santé physique et mentale)? Existe-t-il de bonnes pratiques qui permettent de diminuer les risques pour la santé?
- À partir d'un portrait précis du travail atypique, quelles sont les grandes tendances des formes d'emploi du futur? Quelles seraient les adaptations nécessaires au niveau des politiques publiques en matière d'emploi et de soutien du revenu qui faciliteraient les transitions entre le chômage / inactivité et l'emploi?
- Que sait-on du rôle des agences de placement dans le contexte du travail atypique, en particulier des conditions économiques offertes aux personnes nouvellement arrivées au Canada?

## **3.2 : Les personnes en transition sur le marché du travail et le non-recours au filet de sécurité sociale**

### **Volet ouvert : projet de recherche**

La dynamique du marché du travail du Québec se définit par la création annuelle de près de 10 % des emplois totaux et par une destruction d'emplois équivalente. Ce faisant, une part estimée à près de 15 % de la population active (données de [l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\)](#)) est l'objet de transition entre le travail, le chômage ou l'inactivité. Ces transitions peuvent avoir des conséquences importantes sur le niveau de revenu des personnes touchées par ces changements. Selon les données disponibles, environ 17 % des personnes en transition sont à faible revenu, contre 10 % pour l'ensemble de la population active. De plus, la proportion de personnes qui ont bénéficié d'une protection du filet de sécurité sociale est estimée à un peu moins de 60 %. Les données de l'EDTR nous permettent de proposer un premier estimé de la population n'étant pas couverte par les principaux programmes du filet de sécurité du revenu retenus. Toutefois, la compréhension des raisons associées à la non-couverture ou la non-utilisation des programmes du filet social demeure incomplète. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de reprendre les préoccupations soulevées par le Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (2017-2018<sup>7</sup>) et d'encourager la réalisation d'études visant à mieux comprendre les réalités des personnes vivant des « situations de transition » et ne bénéficiant pas du soutien du revenu<sup>8</sup>. De tels travaux permettraient notamment de stimuler la réflexion quant aux moyens permettant de mieux accompagner ces personnes, incluant des ajustements aux politiques et aux programmes de soutien du revenu.

### **Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quelles sont les caractéristiques des personnes vivant des « situations de transition » et ne bénéficiant pas du soutien du revenu?
- Quelles sont les trajectoires de ces personnes en considérant les dimensions sociales et de santé, les dimensions éducatives, etc.?
- Quelle est l'influence de la précarité sur le choix du type de logement (ex. : retarder l'accès à la propriété sachant qu'on sera confronté à des périodes de chômage ou d'inactivité)?
- Quels sont les effets de la précarité sur la situation de logement de ces personnes (déménagement, perte de logement, itinérance)?
- Que peut-on dire de la stabilité résidentielle des personnes en transition sur le marché du travail par rapport à celles ne vivant pas de telles périodes de transition?

---

<sup>7</sup> Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec – Rapport final du comité d'experts sur le revenu minimum garanti.

<sup>8</sup> À titre d'exemple, voir cette étude décrivant les transitions à partir de micro-fichiers de l'Enquête sur la population active : Bourbeau, Emmanuelle : La dynamique du marché du travail depuis la récession 2008-2009, Statistique Canada, No 75-004-M – 2019001 au catalogue, 29 janvier 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190129/dq190129f-fra.htm>.

### **3.3 : Les bénéficiaires du filet de sécurité sociale : un portrait de leur bien-être économique**

#### **Volet ouvert : projet de recherche**

Les Québécois et Québécoises peuvent compter sur un régime de soutien du revenu instauré graduellement au cours des dernières décennies par le gouvernement du Québec. À cet ensemble de mesures s'ajoutent d'autres mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral, dans le but d'apporter un soutien au revenu. Ce régime de soutien du revenu s'inscrit dans l'ensemble des interventions de l'État visant à offrir une protection sociale aux individus<sup>9</sup>.

Les premiers bénéficiaires du régime de soutien du revenu sont les personnes à plus faible revenu. Les aides financières prennent différentes formes : aides financières temporaires (assurance-emploi, aide sociale), permanentes (prestations pour invalidité, pension de vieillesse, etc.), mesures fiscales de soutien (crédit d'impôt pour solidarité) ou d'incitation au travail (prime au travail). À ces dernières peuvent s'ajouter, notamment, des aides gouvernementales destinées à réduire le fardeau financier de dépenses récurrentes et qui représentent une partie importante du budget familial (notamment pour le logement). Afin de favoriser l'autonomie financière des personnes en situation de pauvreté, les politiques publiques en matière de sécurité du revenu encouragent généralement les bénéficiaires à intégrer ou à réintégrer à brève échéance le marché du travail.

À l'ère du plein emploi, une situation passablement différente de celle qui a prévalu au Québec au cours des dernières décennies, il apparaît pertinent d'analyser le régime de soutien du revenu à la lumière de ce nouveau contexte et des tendances qui se dégagent pour le futur afin de cibler les ajustements ou transformations qui semblent nécessaires pour répondre plus adéquatement aux besoins.

#### **Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quelle est la situation des personnes qui bénéficient ou qui ont pu bénéficier du filet de sécurité sociale en termes de bien-être économique?
- En quoi le filet de sécurité sociale a-t-il pu contribuer à contrer les effets négatifs du sous-emploi ou de l'inactivité?
- Les mesures incitatives au travail donnent-elles des résultats probants?
- Est-ce que le régime de soutien du revenu en place réussit à inciter les bénéficiaires du filet de sécurité sociale à intégrer le marché du travail ou au contraire, à maintenir ces derniers en situation de dépendance financière?
- Quels seraient les changements à promouvoir pour rendre le régime de soutien du revenu mieux adapté aux enjeux que posent les nouvelles réalités du marché du travail?

---

<sup>9</sup> Le revenu minimum garanti : une utopie? Une inspiration pour le Québec – [Rapport final du comité d'experts sur le revenu minimum garanti](#), volume 2; p. 61.

## AXE 4 : LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

### Volet ouvert : projet de recherche

Au Québec, plusieurs organismes communautaires ont comme mission première la prévention, la lutte au décrochage scolaire ou le raccrochage scolaire. Leur champ spécifique d'intervention en la matière se démarque par leur approche globale du phénomène qui dépasse largement le cadre scolaire pour embrasser une plus large visée, celle de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces organismes communautaires déploient leurs actions de façon très variable parce qu'ils doivent s'adapter aux particularités locales ou régionales et, surtout, aux besoins, de plus en plus complexes, des populations qu'ils desservent. Ainsi, les populations qu'ils sont susceptibles de rejoindre peuvent être très diversifiées (ex. : jeunes enfants qui commencent leur scolarisation et leur famille, jeunes adultes ayant interrompu leur formation ou en difficulté, jeunes issus de l'immigration et leur famille). Les services et les activités offerts par ces organisations communautaires sont donc très variés (ex. : soutien scolaire offert aux jeunes ou à leurs parents, soutien alimentaire, soutien financier, services de soutien et d'accompagnement, offre d'activités sportives et socioculturelles).

De récentes recherches<sup>10</sup> ont fait état des retombées positives des interventions des organismes communautaires en matière de lutte au décrochage scolaire. Les collaborations qui se tissent entre les milieux scolaires et communautaires sont le théâtre de nombreux défis qui prennent racine dans les aspects suivants : une définition différenciée de la réussite entre les intervenants des milieux scolaires et communautaires, une vision divergente quant à la conception même du terme collaboration, une délimitation non claire des rôles des acteurs scolaires et non scolaires et de leurs responsabilités respectives qui peut entraver l'offre ainsi que la continuité et la complémentarité des services offerts à certains groupes de la population (ex. : les élèves de 15 ans à haut risque de décrochage scolaire, les élèves issus de l'immigration, les élèves jeunes et adultes ayant des besoins particuliers).

Dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des jeunes, des moins jeunes et de leur famille, de contrer le décrochage scolaire et de favoriser le raccrochage scolaire, **les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Comment développer une vision partagée de la finalité des interventions des acteurs des milieux scolaires et communautaires, notamment au regard de la réussite éducative, tout en préservant l'autonomie et le caractère distinct de la mission des organisations qu'ils représentent?
- Comment assurer, en contexte de collaboration, un arrimage optimal des rôles et des responsabilités des acteurs issus des milieux scolaires et communautaires?
- Comment favoriser ou faciliter une meilleure continuité et complémentarité des services offerts aux populations qu'elles desservent?

L'angle de recherche à privilégier pourrait être de documenter le point de vue des acteurs issus des différents milieux (scolaires et communautaires) eu égard à la représentation qu'ils se font de leurs rôles et responsabilités (ex. : leur conception de la notion de réussite, de la nature de

---

<sup>10</sup> Voir : [Larose](#) (2018) ; [Lessard](#) (2017).

leur intervention, les facteurs ou les conditions qui facilitent ou entravent la complémentarité des services entre les milieux scolaires et communautaires, etc.).

## **AXE 5 : INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE VISANT LEUR RÉDUCTION**

### **Volet ouvert: projet de recherche**

Reconnues dans le [Programme national de santé publique](#) et dans la [Politique gouvernementale de prévention en santé](#) comme des réalités complexes avec des causes multiples et interdépendantes, les inégalités sociales de santé (ISS) préoccupent le Gouvernement<sup>11</sup>. En agissant tôt, puis tout au long du parcours de vie des personnes, il est possible de prévenir l'apparition de problèmes de santé pour l'ensemble de la population, tout en cherchant à réduire les écarts de santé entre les divers groupes qui la composent. Ainsi, l'adaptation des actions et des approches des acteurs de santé publique, en collaboration avec leurs différents partenaires, est nécessaire pour mieux tenir compte des ISS et agir à cet égard.

Malgré les engagements et les initiatives récentes en cette matière, subsiste toujours le besoin de connaissances appliquées issues de la recherche, lesquelles permettraient une meilleure compréhension de la production des ISS ainsi que de l'impact des actions jugées porteuses pour leur réduction.

### **Les projets proposés en lien avec ce besoin devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- En ce qui a trait à la santé publique, comment peut-on intensifier les actions auprès de populations vulnérables<sup>12</sup>, notamment les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours, personnes en situation d'itinérance, travailleurs en situation précaire, etc.)?
- Comment adapter les actions visant toute la population afin qu'elles répondent davantage aux besoins des populations vulnérables?
- Quelles approches ou modalités faut-il mettre en œuvre pour mieux répondre à leurs besoins particuliers?
- Quels sont les facteurs limitant l'accès aux services de santé publique pour les populations vulnérables et comment les réduire?

Les propositions devront s'intéresser à des problématiques centrales pour la réduction des ISS, impliquant une combinaison d'actions de santé publique. Il peut s'agir, à titre indicatif, d'actions visant : le développement global des enfants et des jeunes, notamment celles ciblant leurs milieux et leurs conditions de vie; l'accès à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif; le soutien aux initiatives locales favorisant le développement des capacités d'agir des communautés; la réduction de certains risques environnementaux ou associés au milieu de travail.

---

<sup>11</sup> Voir note de bas de page n°.1.

<sup>12</sup> La notion de populations vulnérables ou en situation de vulnérabilité renvoie aux personnes qui, en raison de leurs caractéristiques communes et selon les contextes, ont une probabilité plus élevée de voir se développer des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux ou de subir des traumatismes. Cette vulnérabilité est le résultat d'un ensemble de facteurs, incluant des conditions ou des circonstances sociales et économiques, ainsi que des caractéristiques individuelles particulières. Selon la problématique considérée, ces populations peuvent être de nature différente. En outre, une même personne peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité (Programme national de santé publique, p.12).

Les résultats des projets devront permettre de dégager des propositions concrètes pour adapter les actions de santé publique. Il peut s'agir, à titre indicatif : de services ou d'actions mieux définis en fonction des contextes et des besoins de différents groupes de la population; de stratégies pour mieux rejoindre et augmenter la participation de certains groupes à différents programmes; de services offerts plus près des milieux de vie (travail de proximité); d'interventions adaptées aux divers niveaux de connaissances et de compétences des personnes à l'égard de la santé (littératie en santé).

## **AXE 6 : TRAJECTOIRES DE VIE, BESOINS ET FACTEURS DE RISQUE ET DE RÉSILIENCE RELATIFS AUX HOMMES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE**

### **Volet ouvert : projet de recherche**

La pauvreté accentue les risques de marginalisation et d'exclusion sociale en plus de représenter un important facteur de risque d'itinérance. Bien que l'itinérance puisse être vécue tant par les hommes que les femmes, ce problème touche en forte proportion les hommes<sup>13</sup>. Tel que l'énoncent le [Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance](#) et [le Plan d'action en santé et bien-être des hommes \(PASBEH\) 2017-2022](#), **il importe de mieux comprendre les trajectoires de vie et les besoins des hommes en situation ou à risque d'itinérance, afin de mieux intervenir auprès d'eux et de mieux cibler les activités de prévention les concernant.** Ainsi, les projets proposés devront permettre de répondre à cette priorité, en prenant en considération les facteurs propres aux réalités masculines. Une attention particulière devrait être accordée aux facteurs de risque et de résilience, à la construction de genre et aux moments charnières des trajectoires de vie, tels que les ruptures de liens conjugaux et familiaux, et à la désaffiliation sociale qui peut s'ensuivre.

Par ailleurs, la question des services susceptibles de répondre aux besoins des hommes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (notamment en matière d'hébergement, de logement, de soins de santé) mérite également d'être creusée afin d'identifier les leviers pour leur offrir un soutien plus adéquat. **À titre indicatif, voici quelques éléments liés à cette question auxquels les propositions pourraient répondre :**

- Comment ces services sont-ils perçus par les hommes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir? Quels sont les facteurs pouvant limiter ou empêcher l'accès aux services?
- Quelles sont les interventions efficaces et adaptées, développées au Québec ou transférables au contexte d'intervention québécois qui permettent de prévenir l'itinérance chez les hommes en situation de vulnérabilité ou de faciliter la sortie de cette situation? Comment valoriser ces interventions?

Les propositions devront adopter une approche globale qui couvrira les situations en amont et en aval de l'itinérance, et inclure les éléments liés à l'environnement, notamment social, des

---

<sup>13</sup> Les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec réalisé au printemps 2018 indiquent que 72 % des répondants étaient de sexe masculin, 26 % de sexe féminin et 2 % s'étaient identifiés comme ayant une identité de genre autre. À noter, la méthodologie du dénombrement visait essentiellement les personnes en situation d'itinérance visible. (Latimer, Eric, et François Bordeleau. [Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018](#), Ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2019).

hommes en question. Elles devront également tenir compte de la diversité des réalités des hommes en situation d'itinérance ou à risque de s'y retrouver (ex. : jeunes, autochtones, LGBTQ+, etc.), de même que de la variété des stratégies d'adaptation et des formes d'itinérance vécues par ces hommes. Les propositions devront mettre à profit les expertises respectives des hommes en situation ou à risque d'itinérance, des acteurs du domaine de l'intervention en itinérance et de la communauté académique.

## **AXE 7 : LE RECOURS AU LOGEMENT SOCIAL ET SES RETOMBÉES**

### **Volet ouvert : projet de recherche**

Le logement est reconnu comme l'un des [principaux déterminants de la santé](#). Ainsi, par l'offre de logements sociaux, le gouvernement souhaite diminuer certains facteurs de risque touchant davantage les groupes les plus vulnérables de la société, afin de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé au sein de la population. Pour tout ménage y accédant, le logement social représente une opportunité de satisfaire un besoin essentiel dans le respect de sa capacité financière. Il constitue également une façon de diminuer l'écart entre les conditions de vie des personnes, et ce, malgré les disparités de revenu.

En offrant un coût de loyer représentant 25 % du revenu du ménage, le logement social permet un soulagement du fardeau financier lié à l'habitation. Toutefois, au-delà de l'aspect financier, peu de connaissances sont disponibles pour permettre de comprendre les autres besoins que cette forme d'aide contribue à combler, les bienfaits qu'elle procure à court terme pour les personnes qui en bénéficient de même que ses retombées à long terme.

### **Les projets proposés en lien avec cet axe devraient permettre de répondre à une ou plusieurs des questions suivantes :**

- Quel est le portrait des personnes résidant en logement social et quels profils peut-on en dégager?
- Qu'est-ce qui explique, dans leur trajectoire de vie, que ces personnes aient recours au logement social?
- Existe-t-il chez ces personnes des facteurs qui favorisent la stabilité résidentielle ou encore la transition vers un logement non subventionné sur le marché privé?
- Quels sont les impacts différenciés des programmes de logement social offerts au Québec (HLM, PSL volet public, PSL volet privé) sur les conditions de vie et les trajectoires de vie des personnes qui en bénéficient, de même que sur leur capacité à sortir de la pauvreté<sup>14</sup>?

Considérant le contexte de ressources limitées et de besoins grandissants, les projets proposés devront avoir pour finalité de faire ressortir les actions à privilégier pour que l'offre de programmes en matière de logement social évolue de façon à permettre à une plus grande proportion de résidents et résidentes d'améliorer leurs conditions de vie à long terme et de sortir de la pauvreté.

---

<sup>14</sup> Le programme [Supplément au loyer \(PSL\)](#) est offert à la fois sur les marchés locatifs public et privé. Sur le marché locatif public, les logements appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), et leur construction a été subventionnée via le programme [AccèsLogis Québec \(ACL\)](#).

## 4. Conditions du concours et de la subvention

- Cette *Action concertée* permettra d'offrir des subventions sous le volet projet de recherche.
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> mars 2020 et la date de fin est variable. Le [Rapport de recherche du programme Actions concertées](#), présentant les résultats du projet, doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Une portion de 25 % de la dernière année sera retenue jusqu'à l'approbation de ce rapport par le FRQSC. Un second rapport final, de nature plus administrative, devra également être rempli dans le cours du mois de janvier suivant le rapport financier de l'année additionnelle pour dépenser le solde de la subvention, afin de permettre au Fonds et ses partenaires de documenter l'impact des subventions offertes.
- Le montant maximal prévu pour une subvention est de 150 000 \$. À ce montant s'ajoute celui des frais indirects de recherche ([RGC](#), 8.2) représentant 27% du montant de la subvention. Cette somme est versée à l'établissement gestionnaire de la subvention.
- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.
- Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette *Action concertée* s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires (incluant les chercheurs d'établissement qui répondent aux conditions d'admissibilité du statut *chercheur ou chercheuse universitaire*), chercheurs universitaires cliniciens ou de collège qui peuvent agir à titre de chercheur ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse. En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions ([RGC](#), p. 5 et suivantes).
- Chercheur ou chercheuse sous octroi : les « chercheurs ou chercheuses universitaires, chercheurs universitaires cliniciens ou chercheuses universitaires cliniciennes », occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- Les cochercheurs ou cochercheuses à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur ou professeure, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée. Cette lettre doit être jointe dans la section « Autres documents » du formulaire de demande.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**
- Cette *Action concertée* répond aux règles établies par le FRQSC dans les [Règles générales communes](#) et le [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux



dépenses admissibles<sup>15</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>16</sup>, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts.

- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur principal ou la chercheuse principale qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées par le FRQSC, elles permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche. Elles mettent également à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé un guide pour la présentation des rapports de recherche des projets financés dans le cadre du programme Action concertée, soit le [Guide 1 :4 :20<sup>17</sup>](#) que les personnes titulaires d'une subvention devront utiliser pour la rédaction de leur rapport de recherche. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt de ce rapport de recherche, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention à la suite de ce concours doivent indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec **le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Secrétariat aux aînés (SA)** dans le cadre du [programme Actions concertées](#). Un rappel sera fait par le Fonds aux personnes titulaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de cochercheurs ou cochercheuses peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégageement d'enseignement en vertu du programme [Dégageement d'enseignement pour la recherche au collégial](#). Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits. Les chercheurs ou chercheuses de collège qui désirent bénéficier d'un supplément statutaire ou d'un dégageement de tâche doivent compléter dans leur propre Portfolio la demande de [dégageement d'enseignement pour la recherche au collégial](#).

---

<sup>15</sup> Voir l'Annexe 2.

<sup>16</sup> Voir l'Annexe 1.

<sup>17</sup> [Guide pour la rédaction du rapport scientifique](#) conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).

- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* doivent souscrire à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.

## 5. Volet offert dans ce concours

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum *
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$

\*Ce montant inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche, y compris les activités de suivi et de transfert organisées par le FRQSC.

### **Définition du volet projet de recherche :**

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention.

## 6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier des [contributions détaillées](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet et disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %<sup>18</sup>. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

PROJET DE RECHERCHE		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p><b>60 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</li> </ul>	<b>30 points</b>
<b>Transfert des connaissances et liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée</li> </ul>	<b>10 points</b>

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposées à cette étape. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

<sup>18</sup> Voir [l'Annexe 3](#).

## 7. Demande de financement : contenu et critères d'évaluation

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#).

Dans le cadre de ce concours, l'attribution des subventions se fera en deux temps. Lors d'un premier tour, elles seront attribuées en fonction du mérite, établi selon les critères d'évaluation scientifique présentés plus bas et déterminé à la suite de la mise en rang des demandes déposées à l'intérieur de chacun des axes. Le seuil de financement pour ce premier tour est fixé à 80 %. Un maximum d'une proposition par axe sera financé lors de cette première étape. Au second tour, l'attribution se fera au mérite, tous axes confondus, à la suite de la mise en rang. Le seuil global de passage pour cette étape est de 70 %.

PROJET DE RECHERCHE		
Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts)</li> <li>• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts)</li> <li>• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts)</li> <li>• Réalisme du calendrier (5 pts)</li> <li>• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> </ul>	<p><b>50 points</b></p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts)</li> <li>• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts)</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Retombées anticipées et stratégie de transfert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</li> <li>• Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'<i>Action concertée</i> (10 pts)</li> </ul>	<p><b>20 points</b></p>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts)</li> </ul>	<p><b>10 points</b></p>

## 8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique disponible, dans [FRQnet](#), doit être transmis<sup>19</sup> au plus tard le **mercredi 21 août 2019 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 30 septembre 2019 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le Portfolio électronique, disponible dans [FRQnet](#), doit être transmis au plus tard le **mercredi 20 novembre 2019 à 16 heures**, de même que les documents à joindre. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme. »

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 24 février 2020.

Le début des projets est prévu pour le 1<sup>er</sup> mars 2020.

---

<sup>19</sup> Ne pas oublier de transmettre la lettre d'intention ou la demande une fois complétée. Il est possible de vérifier en tout temps que le formulaire est bien transmis dans le Portfolio électronique à la section « Mes formulaires ». La mention « Transmis au Fonds » doit y apparaître une fois que l'établissement en aura fait l'approbation, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. Ceci atteste de la réception de la lettre d'intention ou de la demande au Fonds.

## 9. Renseignements

### **Pour obtenir plus d'information sur ce concours**

Marilyne Choquette

Responsable de programmes

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca](mailto:marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca)

### **Pour toute question ou tout problème d'ordre technique**

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

## 10. Annexe 1 – Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l’intention des récipiendaires et des partenaires

### **Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d’action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l’*Action concertée* et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires des octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l’*Action concertée*. Une entente de recherche peut prévoir un partage de la propriété intellectuelle entre les titulaires d’octroi et la communauté qui collabore à la recherche (p. ex. : entente de recherche avec une communauté issue des Premières Nations, des Inuits ou des Métis du Canada).

### **Données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Toute demande relative à l’utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois et, lorsqu’applicable en vertu d’une entente de recherche, à la communauté qui collabore à la recherche. Les titulaires d’octrois et la communauté qui collabore à la recherche, le cas échéant, sont les seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations dans le respect des règles\* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche. Parallèlement, afin que les parties puissent répondre adéquatement de l’investissement qu’il a fait en lien avec cette *Action concertée*, la personne titulaire d’un octroi sera invitée par le FRQSC, dans le cadre des activités de suivi, à faire part des activités de diffusion des résultats de recherche faits ou à venir pendant le déroulement de la recherche.

\*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, 1998 (avec les modifications de 2005 et en 2011 est devenu le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, <http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/>), Politique sur la conduite responsable en recherche sept. 2015 (<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche>).

### **Rapport final et les résultats de recherche**

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d’exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l’objet d’une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d’une publication scientifique, d’une conférence, d’un colloque, d’un congrès ou d’une publication dans un site web). Le FRQSC s’assure auprès de la personne titulaire de l’octroi qu’elle détient tous les

droits lui permettant de rendre ces résultats disponibles. Pour ce faire, la mention suivante est précisée au moment de l'octroi :

*« En acceptant la subvention, le responsable de la recherche octroie une licence non exclusive et transférable au Secrétariat et aux autres partenaires financiers, et au FRQSC sur le rapport final et les résultats de recherche qui auront fait l'objet d'une diffusion publique. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir de ces résultats. Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps. »*

Le FRQSC s'engage à obtenir de la personne responsable de la recherche un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi étant entendu que le FRQSC s'est engagé à fournir aux partenaires tout document, rapport et renseignement que celui-ci pourrait raisonnablement exiger pour suivre les activités du FRQSC en lien avec l'*Action concertée*. Lorsqu'applicable, la personne responsable de la recherche obtiendra les autorisations requises de la communauté qui collabore à la recherche.

### **Citations appropriées**

Les partenaires et les titulaires des octrois s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

### **Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, la personne titulaire octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. La personne titulaire de l'octroi garantit aux partenaires qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.



## 11. Annexe 2 – Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	CHERCHEUR DE COLLÈGE
Soutien aux étudiants - rémunération	Étudiants collégiaux - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants de 1er cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants de 2e cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Étudiants de 3e cycle - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Stagiaires postdoctoraux - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux étudiants - bourses et compléments de bourses	Étudiants collégiaux - bourses		
	Étudiants de 1er cycle - bourses		
	Étudiants de 2e cycle - bourses		
	Étudiants de 3e cycle - bourses		
	Stagiaires postdoctoraux - bourses		
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciens de recherche - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
	Professionnels de recherche - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif - rémunération (incluant les avantages sociaux)		
Soutien aux chercheurs et aux partenaires	Chercheurs de collège - Dégagement		
	Chercheurs universitaires - Dégagement		
	Partenaires - Dégagement		
Honoraires et dédommagement	Conférenciers invités		
	Chercheurs invités		
	Services ou expertises scientifiques		
	Artistes professionnels		
	Développement d'un plan d'affaires formel		
	Participants de l'étude		
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche		
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)		

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET DE RECHERCHE	CHERCHEUR DE COLLÈGE
Autres types de dépenses admissibles	Autres dépenses liées à la recherche		
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche		
	Sécurité et élimination sûre des déchets		
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)		
	Ressources liées aux activités cliniques		
	Animaux de laboratoire		
	Transport de matériel et d'équipement		
	Achat et accès à des banques de données		
	Fournitures informatiques		
Frais de télécommunication	Télécommunications		
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Traduction		
	Diffusion et transfert de connaissances		
	Publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche		
	Plateformes numériques : site Web et média sociaux		
	Organisation d'événements ou d'activités		

■ Dépenses non admissibles

\* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits

## 12. Annexe 3 – Grille de signification des cotes et des notes

	%	QUALIFICATIF	DESCRIPTIF
		<i>La réponse au critère ...</i>	
<b>CANDIDATURE RECOMMANDÉE</b>	90-100%	<b>Exceptionnel (A+)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... présente des forces ou des qualités qui excèdent la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> </ul>
	80-89,9%	<b>Excellent (A)</b> <b><u>NORME</u> <sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... satisfait à la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> <li>Certaines améliorations sont néanmoins possibles/envisageables.</li> </ul>
	70-79,9%	<b>Très bien (B)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... satisfait partiellement à la norme d'excellence <sup>1</sup>.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des lacunes <b>mineures à modérées</b> nécessitant des ajustements ou des améliorations.</li> </ul>

**70%** → **Seuil de passage pour un critère éliminatoire et seuil de recommandation pour un financement**

<b>CANDIDATURE NON RECOMMANDÉE</b>	60-69,9%	<b>Bien à Faible (C)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... ne satisfait pas à la norme d'excellence<sup>1</sup>.</li> <li>Comporte des faiblesses ou des <b>lacunes importantes à majeures</b> nécessitant des améliorations ou des ajustements <b>substantiels</b>.</li> </ul>
	59,9% et moins	<b>Inadéquat / Insuffisant (D)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... ne répond pas au critère examiné ou ne peut pas être évalué en raison d'informations manquantes ou incomplètes.</li> </ul>

**ÉCHEC (E)**

La demande de financement (ou lettre d'intention) **n'atteint pas le seuil passage sur un critère éliminatoire ou le seuil de recommandation pour financement.**

**<sup>1</sup> NORME D'EXCELLENCE** : Présente le niveau d'originalité, de pertinence, de précision ou de qualité qui correspond aux meilleurs standards dans le domaine, considérant les particularités des communautés (ex. : étudiants, chercheurs, praticiens, etc.) auxquelles le programme s'adresse.

# 13. Annexe 4 – Liste des projets financés à ce jour dans le cadre du programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Nom, prénom du responsable	Établissement	Volet	Titre	Date de dépôt du rapport final ou du dépôt de thèse <sup>14.1</sup>
<b>CONCOURS 2006-2007</b>				
<b>Goyer, Renaud</b>	U. de Montréal	Bourse doctorale	L'action collective des groupes actifs dans le logement dans un contexte de redéfinition des relations État-société : une analyse comparée Québec-France	Août 2017
<b>Grimard, Carolyne</b>	U. du Québec à Montréal	Bourse doctorale	Les refuges pour hommes itinérants : lieux de passage ou d'ancrage? Analyse du réseau des organismes communautaires comme solution sociopolitique à l'itinérance	Février 2011
<b>Bilodeau, Angèle</b>	DSP de l'Hôpital Maisonneuve - Rosemont	Projet de recherche	Intégration scolaire et sociale des jeunes d'origine immigrée à Montréal	Mai 2010
<b>De Koninck, Maria</b>	CSSS de la Vieille-Capitale	Projet de recherche	La pauvreté et l'exclusion sociale, leur genèse et leur réduction : le rôle déterminant des milieux de vie	Avril 2010
<b>Duclos, Jean-Yves</b>	U. Laval	Projet de recherche	Analyse critique et comparative des programmes et politiques de lutte contre la pauvreté au Québec	Avril 2009
<b>Guay, Frédéric</b>	U. Laval	Projet de recherche	Les activités parascolaires : leurs caractéristiques gagnantes pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser les aspirations professionnelles des jeunes issus de milieux défavorisés	Mars 2010
<b>Klein, Juan-Luis</b>	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	L'initiative locale et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : connexion et pluralité	Mai 2009
<b>Raynault, Marie-France</b>	U. de Montréal	Projet de recherche	Pauvreté et monoparentalité : ce que peuvent nous apprendre les comparaisons internationales et interprovinciales	Avril 2010
<b>Ulysse, Pierre Joseph</b>	U. de Montréal	Projet de recherche	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche territoriale intégrée : identification des facteurs et conditions favorisant la sortie de la pauvreté. Une étude comparative de trois communautés territoriales	Septembre 2009
<b>Boismenu, Gérard</b>	U. de Montréal	Synthèse des connaissances	Pauvreté et exclusion sociale : les enseignements de la comparaison nationale et internationale	Janvier 2009

<b>CONCOURS 2011-2012</b>				
<b>Bellot, Céline</b>	U. de Montréal	Projet de recherche	La judiciarisation et la défense des droits des personnes en situation de pauvreté	Février 2015
<b>Duclos, Jean-Yves</b>	U. Laval	Projet de recherche	Modèle de simulation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté	Janvier 2015
<b>Dupéré, Sophie</b>	U. Laval	Projet de recherche	Vers une autonomie alimentaire pour tous : Agir et Vivre Ensemble le Changement	Mars 2014
<b>Langlois, Simon</b>	U. Laval	Projet de recherche	Représentations sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale	Novembre 2015
<b>Lesemann, Frédéric</b>	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Projet de recherche	Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative	Juin 2014
<b>Morin, Paul</b>	U. de Sherbrooke	Projet de recherche	L'intervention intersectorielle en santé et services sociaux dans ses liens avec les dimensions de l'habitation et le logement social	Novembre 2015
<b>Noël, Alain</b>	U. de Montréal	Projet de recherche	Le soutien financier minimal : une perspective comparée	décembre 2015
<b>Poirel, Marie-Laurence</b>	U. de Montréal	Projet de recherche	Barrières et défis à l'intégration dans la collectivité des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale importants : représentations d'acteurs du champ de la santé mentale. Pour une démarche citoyenne de réflexion et d'action	Septembre 2015
<b>CONCOURS 2015-2016 (Phase 3)</b>				
<b>Connolly, Marie</b>	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	La mobilité économique au Québec vue à travers la transmission intergénérationnelle des revenus	15 février 2018
<b>Doray, Pierre</b>	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	Le rôle social de l'éducation : entre la protection et la mobilité sociales	1 <sup>er</sup> octobre 2017
<b>Lacroix, Guy</b>	U. Laval	Projet de recherche	Mobilité et inégalités : le rôle des changements économiques et sociaux et des politiques publiques	À venir
<b>Merrigan, Philip J.</b>	U. du Québec à Montréal	Projet de recherche	Une analyse de long terme des inégalités et de la mobilité socio-économiques par cohorte de naissance et selon le revenu et la consommation des familles économiques et selon l'éducation des parents: 1965-2015	À venir
<b>Hurtubise, Roch</b>	U. de Sherbrooke	Synthèse des connaissances	Vigie et surveillance de l'itinérance. Méthodologie, outils et usages	Octobre 2017

**SUPLÉMENTS DE BOURSE OFFERTS AUX TITULAIRES DE BOURSES RÉGULIÈRES DU FRQSC**

<b>Lizotte, Mathieu</b>	Supplément offert en 2018	Bourse postdoctorale : La contribution de l'endettement de ménages aux inégalités de patrimoine au cours des années 2000 : une analyse comparative à partir des données du Luxembourg Wealth Study
<b>Livingstone, Anne-Marie</b>	Supplément offert en 2016	Bourse doctorale : Politiques sociales et inclusion : Une étude comparative sur l'action communautaire et les jeunes noirs à Montréal et à Toronto
<b>Marion, Élodie</b>	Supplément offert en 2016	Bourse doctorale : Le processus de traduction de la collaboration inter organisationnelle et inter professionnelle entourant la scolarité des jeunes en situation de placement
<b>Nollet, Émilie</b>	Supplément offert en 2016	Bourse doctorale : Comment contrer l'exclusion sociale des plus démunis dans la conception d'une initiative en écolimentation?

Les rapports publiés avant 2007 sont disponibles sur demande en communiquant avec [Audrey Asselin](#).

<sup>14.1</sup> Les rapports de recherche déposés depuis 2008 sont disponibles sur le site Web du Fonds Société et culture : <http://www.frgsc.gouv.qc.ca/fr/parteneriat/rapports-de-recherche>.